



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet du Préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Dijon, le 8 février 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Préfet active le niveau 2 "grand froid" du plan départemental d'urgence hivernale en Côte-d'Or

Des températures négatives sont annoncées pour un des quatre prochains jours : celles-ci pourraient être inférieures à -10°C.

En conséquence, le Préfet de la Côte-d'Or a décidé d'activer, à compter de ce vendredi 8 février 2013, à 18 H 00, le niveau 2 "grand froid" du plan départemental d'urgence hivernale.

Cela implique que les personnes admises en hébergement d'urgence y sont maintenues pendant toute la durée d'activation du niveau « mobilisation grand froid ».

Par ailleurs, ce déclenchement implique aussi :

- le renforcement des capacités d'hébergement,
- le renforcement des équipes du 115,
- l'accentuation des tournées du Samu Social à Dijon.

Il est demandé à la population de signaler par un appel au 115 toute personne visiblement en difficulté sur la voie publique.

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient en outre de rappeler les consignes de prudence relatives à l'utilisation du chauffage en période de grand froid :

- faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, aérer au moins 10 minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.